

Les preneurs de décision accordent une plus haute priorité, qui se reflète d'ailleurs dans les affectations des diplomates chevronnés, à la réhabilitation des ennemis récemment vaincus et à d'autres aspects reliés à la fin de la Deuxième Guerre mondiale ainsi qu'aux problèmes et aux intérêts de la communauté nord-atlantique. Le ministère peut arguer que la présence du Canada à des conférences internationales et son implication dans l'Alliance atlantique Nord justifient une augmentation de son personnel, mais le Conseil du Trésor met en question cette expansion «encore plus au moment où l'on s'efforce de réduire les effectifs de la fonction publique» (document 4). En plus de trois bureaux d'immigration ouverts en Europe, les seuls autres postes créés en 1949 sont une mission, à Bonn, et un consulat général, à Milan. Le rapport annuel observe tristement que «l'année qui vient de s'écouler a marqué la fin d'une période de rapide extension de la représentation à l'étranger».<sup>4</sup> Dans certains secteurs, comme au Conseil des ministres des Affaires étrangères, le Canada dépend largement de ses principaux alliés pour ses informations. Georges Vanier fait remarquer (document 30) que celles-ci lui parviennent souvent plus facilement du Royaume-Uni et de la France que des États-Unis.

La question de l'information, particulièrement de la dépendance du Canada vis-à-vis de celle fournie par des pays amis pour suppléer ses pauvres sources, surgit de façon cruciale lorsque son tour vient de siéger au Conseil de Sécurité des Nations Unies. Les documents publiés dans ce volume abordant des sujets ayant été soulevés aux Nations Unies indiquent à peine l'importance et l'attention que leur ont accordés les ministres et diplomates canadiens. Cette documentation démontre cependant le vaste éventail de points traités par l'O.N.U. et au sujet desquels le Canada doit définir et articuler une position. Dans certains cas, sur la Palestine et le Cachemire par exemple, le fait que le Canada appartienne au Commonwealth complique sa réponse qui, avec celles d'autres membres, devrait solutionner l'insoluble tout en évitant un conflit entre pays avec lesquels nous voulons promouvoir de bonnes relations.

Le fait que le Canada, durant la Guerre froide, ait choisi de participer à l'Alliance atlantique, s'alignant ainsi carrément avec l'Ouest, détermine et tempère ses réactions aux événements. Ce facteur est spécialement important à la compréhension des efforts canadiens pour aider son allié néerlandais, qui se trouve dans une position impossible en Indonésie, sans en arriver, toutefois, à s'aliéner l'opinion asiatique, en particulier celle du gouvernement de l'Inde (documents 110, 150 et 151). Ce dilemme ainsi que la nécessité, pour le Canada, de développer une politique par rapport à un secteur de l'Asie peu familier, justifient l'importante documentation de ce volume sur cette question. De fait, le Canada aborde la plupart des problèmes traités au Conseil de sécurité à travers le prisme de la Guerre froide. Cette perspective pèse aussi fortement sur l'appui qu'il offre à la candidature de l'Inde pour qu'elle le remplace dans le «siège du Commonwealth» des membres non-permanents du Conseil de sécurité, que le Canada quittera à la fin de 1949,

<sup>4</sup>*Rapport du...1949* (Ottawa 1950), p. 84. *Commission royale d'enquête sur la situation dans le service extérieur* (Ottawa, 1981), p. 110. Malgré cela, le nombre de cadres augmente de 10% alors que le ministère croît, au total, de 4%. L'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération a eu pour conséquence d'éliminer la mission diplomatique canadienne à St. John's.